

**Auditions publiques relatives aux résultats
de la Caisse de dépôt et placement du Québec**

Commission des finances publiques

**Monsieur André Trudeau
Président-directeur général
Régie des rentes du Québec**

Notes liminaires

Le jeudi 14 mai 2009, 11 h 30

Monsieur le Président, je désire saluer les membres de la Commission des finances publiques et vous remercier de m'offrir l'occasion, à titre de président-directeur général de la Régie des rentes du Québec, de vous adresser brièvement la parole aujourd'hui, avant de répondre à vos questions.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les personnes qui m'accompagnent :

- M. Roland Villeneuve, vice-président aux Politiques et aux Programmes,
- et M. Pierre Plamondon, actuaire en chef à la Régie.

Je ne surprendrai certainement pas les membres de cette commission en indiquant, d'entrée de jeu, que le rendement de -26,4 % du Régime de rentes du Québec est forcément décevant, d'autant plus que cette baisse de 9 G\$ de la réserve du Fonds de la Régie est la plus forte jamais enregistrée. Il ne faut cependant pas oublier qu'il s'agit aussi d'une crise mondiale qui n'a pas de précédent, sauf peut-être pour celle de 1929.

Cela dit, et malgré des pertes importantes que nous aurions souhaitées moins considérables, nous sommes convaincus que la santé financière du Régime de rentes n'est pas menacée. Ainsi, M. le Président, j'aimerais indiquer les principales raisons qui militent en faveur de la confiance que la population québécoise peut placer dans son régime de retraite.

1) Tout d'abord, le Régime de rentes est un régime d'assurance partiellement capitalisé et alimenté principalement par 2 sources de financement :

- ✓ La première : les cotisations des 3 794 000 cotisants (employeurs et employés à parts égales);
- ✓ et la deuxième : l'existence d'un fonds ou d'une réserve et les revenus de placement.

a) D'abord au sujet des **cotisations**, il est important de souligner que celles-ci sont encore chaque année supérieures aux déboursés pour payer les rentes.

Elles ont été en 2008 de 9,9 G\$, pour des déboursés de 9,2 G\$. Elles seront également positives pour 2009, bien que l'écart se rétrécisse. Alors que pour 2010, les sorties d'argent seront légèrement moindres que les entrées, d'environ 100 M\$ qui seront pris à même la réserve.

b) Concernant la réserve et les revenus de placement :

- i. La réserve agit un peu comme un fonds de stabilisation à l'égard du taux de cotisation. Elle amortit les effets des fluctuations économiques ou financières sur le Régime, tout comme elle constitue une source additionnelle de revenus par les placements effectués;
- ii. La réserve, malgré la baisse majeure de 34,7 G\$ à 25,7 G\$, demeure encore au-dessus du niveau d'alerte fixé à 2 fois la valeur des sorties de fonds. Au 31 décembre 2008, elle se situait à 2,6 fois la valeur des sorties. Donc, pour les prochaines années, nous disposons d'une marge pour faire face aux fluctuations pour plusieurs années.

Par conséquent, le Régime de rentes est parfaitement en mesure d'assurer les versements des rentes aux retraités actuels et futurs.

- 2) Le second facteur à prendre en considération sur l'état du Régime de rentes a trait au modèle de gestion qui a été développé avec le temps pour suivre son évolution et lui permettre de s'adapter aux nouvelles réalités de la société. C'est le suivi du caractère structurel du Régime, la recherche du juste équilibre.

Ce modèle s'appuie sur 2 instruments principaux :

- a) D'abord, une analyse actuarielle tous les 3 ans pour suivre l'évolution du Régime;
- b) et également une consultation publique tous les 6 ans pour s'interroger sur l'avenir et la pérennité du Régime.

Or nous sommes rendus à cette étape de consultation publique, laquelle a débuté avec le lancement de l'analyse actuarielle en décembre 2007 – donc avant la crise financière – et a été suivie en juin 2008 par le dépôt du document de consultation de la Régie qui propose des pistes de solutions pour assurer la pérennité du Régime.

C'est l'occasion de faire le point sur les éléments structurels qui exercent des pressions sur le financement des rentes à long terme : la croissance économique future, l'augmentation de l'espérance de vie, la faible croissance démographique et les retombées sur l'évolution de la main-d'œuvre.

À cet égard, il y a deux grands enjeux : la modernisation du Régime et sa stabilisation :

- i) Considérant la **modernisation du Régime**, il importe de faire évoluer celui-ci en harmonie avec les réalités d'aujourd'hui qui touchent à la fois notre société et le marché du travail. On se pose les questions suivantes : faut-il revoir les bénéficiaires du Régime compte tenu de l'évolution de la société? Faut-il accroître les cotisations? Faut-il plutôt un mélange des deux?
- ii) Le second enjeu a trait à la **stabilisation du Régime** qui permet d'assurer sa **pérennité**, mais également une plus grande **équité intergénérationnelle**. Quel équilibre faudra-t-il maintenir pour assurer une réelle équité intergénérationnelle? Voilà un enjeu majeur qui vise à ne pas faire supporter aux plus jeunes générations les coûts du Régime, en reportant à plus tard les ajustements des contributions des travailleurs actuels à l'augmentation des coûts.

Cette consultation permet à tous les groupes intéressés de faire entendre leur voix. Elle donnera lieu par la suite à des décisions du gouvernement qui seront consignées dans un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale.

En ce qui a trait à la Caisse de dépôt et placement, je voudrais vous rappeler que la Régie des rentes et la Caisse sont deux organismes qui ont été créés à la même époque, il y a 43 ans, et dont le destin, si l'on peut parler ainsi, a été lié dès ce moment.

Bien sûr, chacune de ces organisations a conservé sa vocation et sa mission respectives, mais intrinsèquement reliées et complémentaires dans la gestion des fonds recueillis par la Régie et déposés à la Caisse, que cette dernière devait faire fructifier. La Régie a d'ailleurs été, à l'époque, le premier déposant de la Caisse.

Il peut être intéressant de dégager une vue d'ensemble de cette relation sur plus de 4 décennies pour mieux apprécier, avec davantage de recul, comment la relation d'affaires entre ces 2 grandes institutions publiques de l'État québécois a évolué et surtout, comment les deux organismes ont dû s'adapter périodiquement aux soubresauts du marché.

Pour illustrer mon propos, j'ai demandé qu'on vous distribue une copie d'un tableau qui montre *l'historique du taux de rendement du Fonds de la Régie* pour cette période. Que constatons-nous en le regardant?

- a) Le moins qu'on puisse dire, c'est que les variations sont nombreuses, mais généralement positives;
- b) Il y a cependant eu 8 années de taux de rendement négatifs au cours de ces 43 années; elles correspondent à des périodes de ralentissement ou de récession économique ou de crises (pétrolières, technologiques ou financières).

On constatera toutefois la forte « échancre » de l'année 2008 qui, avec la baisse de -26,4 % pour la Régie et de -25 % pour la Caisse, est la plus substantielle jamais connue.

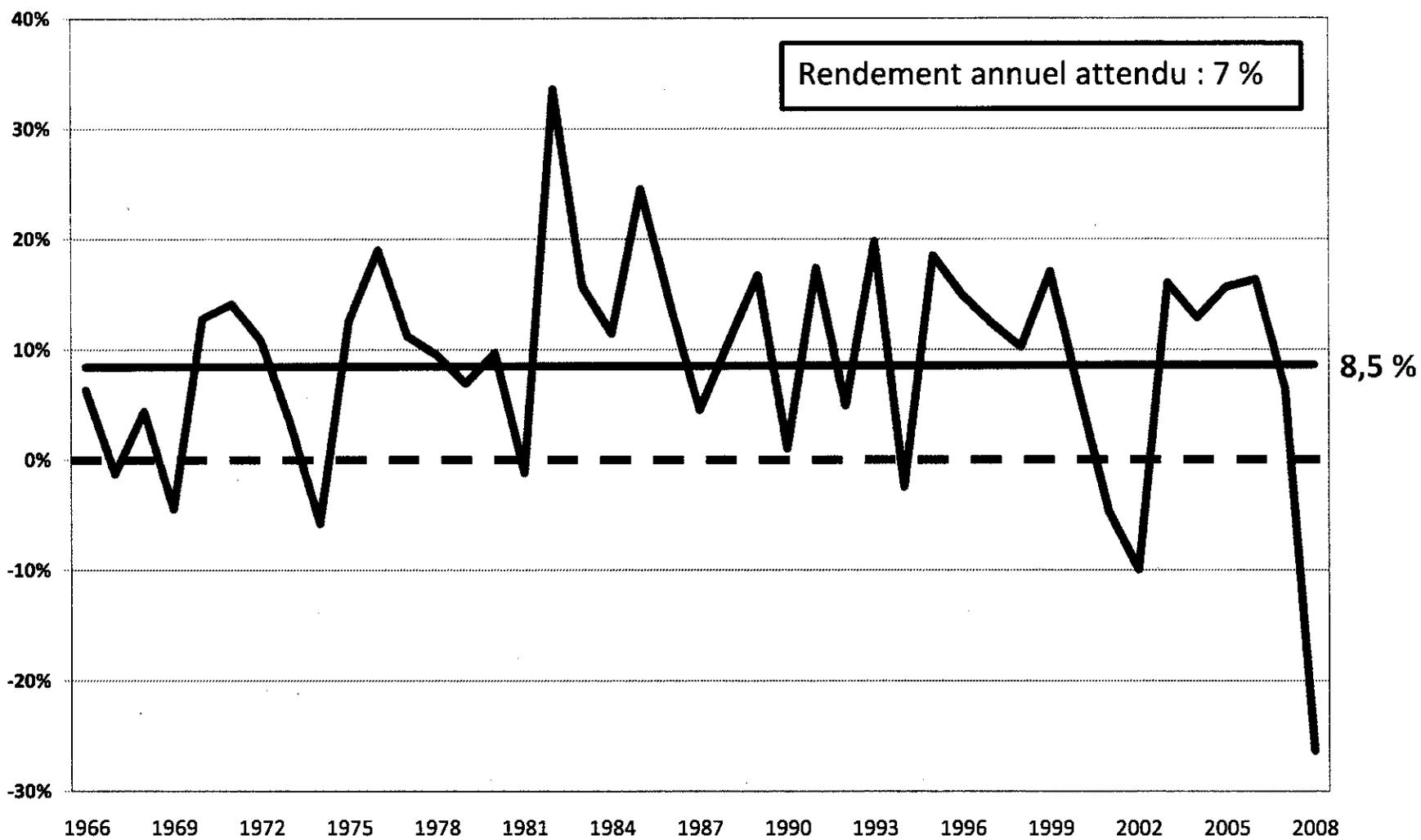
- c) En contrepartie, pendant 12 années, les taux de rendement ont été supérieurs à 15 %, dont l'année 1982 avec un record de 33,6 %.
- d) Enfin, sur une plus longue période, le taux de rendement annuel moyen pour la Régie, en incluant l'année 2008, est de 8,5 %, ce qui est au-dessus de notre objectif de rendement de 7 %.

En terminant, monsieur le Président, je ne voudrais pas, en mettant en perspective les résultats d'une année sur une plus longue période, vous laisser sous l'impression que nous cherchons à diluer l'importance de cette baisse de 9 G\$ de la réserve. Une perte aussi considérable aura des répercussions et nous en sommes bien conscients. Il faudra plusieurs années de bons rendements pour retrouver ce montant.

Mais le message que nous tenions à vous communiquer est que malgré son envergure, cette perte ne menace pas le versement des rentes aux bénéficiaires de la Régie, ni aujourd'hui, ni pour plusieurs années. Quant à la question des cotisations, elle sera abordée dans le cadre de la consultation à venir.

Je vous remercie de votre attention. Mes collègues et moi sommes disponibles pour répondre aux questions des membres de la Commission.

Historique du taux de rendement du fonds RRQ



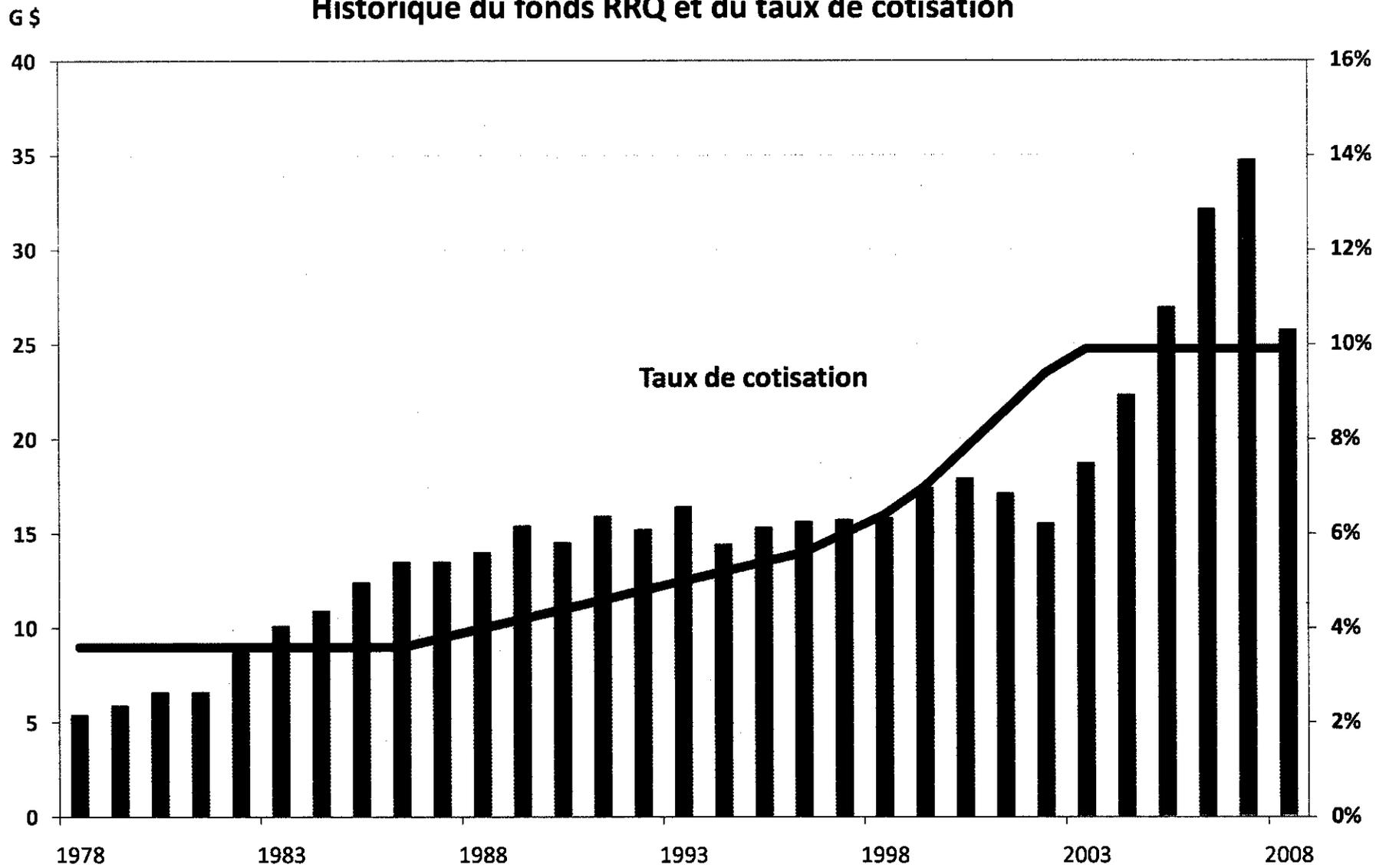
Année 2008

Cotisations
3 794 000
9,9 G\$

Réserve CDPO
25,6 G\$

**Rentes de
retraite**
1 521 700
9,2 G\$

Historique du fonds RRQ et du taux de cotisation



Portefeuille de référence du fonds RRQ

Catégories d'actif	Poids	Déviations	
		Inférieures	Supérieures
Valeurs à court terme	0,5 %	- 0,5 %	+ 4 %
Obligations	26,5 %	- 7 %	+ 5 %
Dettes immobilières	7,5 %	- 3 %	+ 2 %
Titres à revenu fixe	34,5 %	- 5 %	+ 6 %
Actions canadiennes	11 %	- 5 %	+ 5 %
Actions américaines – couvert	0 %	0 %	+ 2 %
Actions américaines – non couvert	2 %	- 2 %	+ 3 %
Actions étrangères – couvert	0 %	0 %	+ 2 %
Actions étrangères – non couvert	4 %	- 3 %	+ 3 %
Actions des marchés en émergence	3,5 %	- 2 %	+ 2 %
Québec Mondial	17 %	- 4 %	+ 3 %
Titres boursiers à revenu variable	37,5 %	- 6 %	+ 6 %
Participations et Infrastructures	4 %	- 4 %	+ 4 %
Placements privés	8 %	- 4 %	+ 4 %
Immobilier	13 %	- 5 %	+ 3 %
Fonds de couverture	3 %	- 2 %	+ 3 %
Autres placements	28 %	- 6 %	+ 6 %